

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 7 octobre 2019, à 20 heures.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :

M^{me} Lyne Vachon

MM Jacques Chabot
Daniel Perron
Fernand Filion
Raymond Roy

Absences :

M^{me} Denise Mercier

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 20 heures et 00 minute, et mot de bienvenue de la présidente d'assemblée.

→ LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 19-10-295

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Supprimer les points suivants :

- 7.1. Épicerie Marion & Fils – Demande de modifications quant à l'acquisition de terrain;
- 14.7. Abattre des murs au Centre municipal pour agrandir la grande salle;
- 14.12. Programme incitatif à la rénovation et à la construction;

Ajouter les points suivants :

- 9. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE;
- 15.11. Dossier « Sécurité publique »;
- 15.12. Mandat d'expertise de la FQM;
- 16.3. Destitution de la directrice générale secrétaire-trésorière;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
- 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE;
- 3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
- 4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
- 5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
- 6. URBANISME;
- 7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
 - 7.1. École Dagenais – Demande d'autorisation de tenir une collecte de bouteilles et canettes vides;

- 7.2. Demande d'un citoyen dans le cadre du « *Programme incitatif à la rénovation et à la construction* »;
- 7.3. Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la municipalité de Grenville-sur-la-rouge;
- 7.4. Demande d'autorisation pour effectuer du porte-à-porte sur le territoire de la municipalité;
- 8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
- 9. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE;
- 10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
- 11. PAROLE AU PUBLIC;
- 12. SÉCURITÉ INCENDIE;
 - 12.1. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- 13. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
 - 13.1. Sécurité de la piste cyclable;
 - 13.2. Déneigement des trottoirs;
 - 13.3. Coût d'accès sur la route 393 – 13^e Avenue Ouest;
- 14. HYGIÈNE DU MILIEU;
 - 14.1. Nettoyage des puits;
- 15. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 15.1. Festivités du 100^e anniversaire de fondation de la municipalité de Palmarolle;
 - 15.2. Renouvellement de services professionnels en traitement des eaux avec la Ville de Macamic;
 - 15.3. Adjudication de soumission pour l'installation du logiciel WINDOWS10 pour les ordinateurs du bureau municipal et de la bibliothèque;
 - 15.4. MAPAQ & OLO – Appel de projets « *Cultiver l'avenir : cuisinons ensemble les aliments d'ici* »;
 - 15.5. Ajustement du prix de location de la grande salle du Centre municipal;
 - 15.6. Bail de location des locaux au Centre municipal pour les bureaux du CLSC;
 - 15.7. CJEAO – Aide financière pour une animatrice du *Comité Jeunesse l'Exil de Palmarolle*;
 - 15.8. Protocole d'entente entre la Municipalité et Les Loisirs de Palmarolle inc.;
 - 15.9. Contrat entre la Municipalité et OUTLAND pour le restaurant de l'aréna;
 - 15.10. Renouvellement du prêt #1 – Rénovations de la bibliothèque;
 - 15.11. Dossier « *Sécurité publique* »;
 - 15.12. Mandat d'expertise de la FQM;
- 16. EMPLOYÉS;
 - 16.1. Rencontre des acteurs en développement de l'Abitibi-Ouest;
 - 16.2. Embauche d'une animatrice pour le *Comité Jeunesse l'Exil de Palmarolle*;
 - 16.3. Destitution de la directrice générale secrétaire-trésorière;
- 17. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
- 18. PAROLE AU PUBLIC;

19. SUJETS DIVERS (VARIA);

20. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

Considérant l'heure avancée après les discussions, il est proposé par le conseiller Daniel Perron d'ajourner la séance et de ne discuter, avant l'ajournement, que des points suivant de l'ordre du jour : le point 11. Parole au public; le point 15.12. Mandat d'expertise de la FQM; le point 16.3. Destitution de la directrice générale secrétaire-trésorière.

La présidente d'assemblée demande le vote et la proposition est acceptée par un vote unanime.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

À 20 heures 20 minutes, madame la mairesse Louisa Gobeil demande le huis clos pour le traitement de la prochaine résolution. Le huis clos est accepté à l'unanimité. Le public présent quitte la salle du conseil ainsi que la directrice générale Carole Samson.

Résolution n° 19-10-296

**Destitution de la directrice générale
secrétaire-trésorière**

- | | |
|----------------|---|
| ATTENDU | que le contrat de travail actuel en vigueur liant la directrice générale et secrétaire-trésorière avec la Municipalité de Palmarolle est à durée indéterminée; |
| ATTENDU | qu'outre le cas du décès du salarié et, en certaines circonstances, du décès de l'employeur (<i>Code civil du Québec</i> , art. 2093), seul un motif sérieux peut justifier la résiliation du contrat de travail par le salarié ou l'employeur, sans délai de congé; |
| ATTENDU | que c'est la règle qui prévaut en droit civil, et qui est édictée à l'article 2094 du <i>Code civil du Québec</i> ; |
| ATTENDU | que constitue certainement un motif sérieux l'inexécution de ses obligations par le cocontractant; |
| ATTENDU | que l'employeur considère comme étant un motif sérieux de congédiement, l'insubordination du salarié, son manquement à son obligation de loyauté et de discrétion, ou encore à son obligation de diligence (<i>Code civil du Québec</i> , art. 2088); |
| ATTENDU | qu'avant de congédier la salariée de façon unilatérale et sans délai de congé, le conseil municipal s'est assuré, par un dossier de reproches documenté, que les motifs qu'il invoque sont suffisamment sérieux; |
| ATTENDU | que la nature des motifs évoqués est en lien avec de multiples manquements à son devoir d'exécuter son travail avec prudence et diligence; |
| ATTENDU | que l'impact au palier politique de priver les citoyens de Palmarolle de services essentiels pour faire respecter les |

intentions du conseil, liées à ses intentions de développement en tant que gouvernement de proximité;

CONSIDÉRANT que ces impacts sont suffisamment sérieux pour procéder à un congédiement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et majoritairement résolu et adopté :

Pour : 4

Contre : 1 (M. Fernand Filion)

QUE le conseil municipal statue de mettre fin au lien contractuel de Madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, avec la Municipalité de Palmarolle, ici représentée par son conseil municipal, prenant effet immédiat à la suite de la connaissance de l'avis qui lui sera remis.

Résolution n° 19-10-297

Mandat d'expertise de la FQM

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate la mairesse Louisa Gobeil afin de traiter les différents dossiers pour le bien-être organisationnel de la Municipalité.

Résolution n° 19-10-298

Levée et ajournement de la séance

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 20 heures et 40 minutes et ajournée au mercredi 9 octobre 2019 à 18 h 30.

Province du Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Palmarolle

Première séance d'ajournement de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393, le mercredi 9 octobre 2019, à 18 h 30.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :

Absences :

M^{me} Lyne Vachon

M^{me} Denise Mercier

MM Daniel Perron
Fernand Filion
Jacques Chabot
Raymond Roy

En l'absence de madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marthe Robineau, secrétaire et agente de bureau, est nommée en tant que secrétaire d'assemblée.

Constataion du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 18 heures et 30 minutes, et mot de bienvenue de la présidente d'assemblée.

L'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le dossier de suivi du Comité consultatif d'urbanisme est proposé par le conseiller Fernand Fillion. La présidente d'assemblée demande le vote et la modification à l'ordre du jour est acceptée par un vote unanime. Le point 6.1. est ajouté.

Les sujets non traités à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 sont :

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE;
3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
6. URBANISME;
 - 6.1. Dossier de suivi du Comité consultatif d'urbanisme;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
 - 7.1. École Dagenais – Demande d'autorisation de tenir une collecte de bouteilles et canettes vides;
 - 7.2. Demande d'un citoyen dans le cadre du « *Programme incitatif à la rénovation et à la construction* »;
 - 7.3. Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la municipalité de Grenville-sur-la-rouge;
 - 7.4. Demande d'autorisation pour effectuer du porte-à-porte sur le territoire de la municipalité;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE;
10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
11. PAROLE AU PUBLIC;
12. SÉCURITÉ INCENDIE;
 - 12.1. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
13. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
 - 13.1. Sécurité de la piste cyclable;
 - 13.2. Déneigement des trottoirs;
 - 13.3. Coût d'accès sur la route 393 – 13^e Avenue Ouest;
 - 13.4. Pont des rangs 4 et 5 Est;
14. HYGIÈNE DU MILIEU;
 - 14.1. Nettoyage des puits;
15. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 15.1. Festivités du 100^e anniversaire de fondation de la municipalité de Palmarolle;
 - 15.2. Renouvellement de services professionnels en traitement des eaux avec la Ville de Macamic;
 - 15.3. Adjudication de soumission pour l'installation du logiciel WINDOWS10 pour les ordinateurs du bureau municipal et de la bibliothèque;

- 15.4. MAPAQ & OLO – Appel de projets « *Cultiver l’avenir : cuisinons ensemble les aliments d’ici* »;
- 15.5. Ajustement du prix de location de la grande salle du Centre municipal;
- 15.6. Bail de location des locaux au Centre municipal pour les bureaux du CLSC;
- 15.7. CJEAO – Aide financière pour une animatrice du *Comité Jeunesse l’Exil de Palmarolle*;
- 15.8. Protocole d’entente entre la Municipalité et Les Loisirs de Palmarolle inc.;
- 15.9. Contrat entre la Municipalité et OUTLAND pour le restaurant de l’aréna;
- 15.10. Renouvellement du prêt #1 – Rénovations de la bibliothèque;
- 15.11. Dossier « *Sécurité publique* »;
- 16. EMPLOYÉS;
- 16.1. Rencontre des acteurs en développement de l’Abitibi-Ouest;
- 16.2. Embauche d’une animatrice pour le *Comité Jeunesse l’Exil de Palmarolle*;
- 17. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
- 18. PAROLE AU PUBLIC;
- 19. SUJETS DIVERS (VARIA);
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE.

→ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Résolution n° 19-10-299

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 et son ajournement du 10 septembre 2019

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 et son ajournement du 10 septembre 2019 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d’assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

→ **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Les membres du conseil proposent un suivi dans le dossier du brigadier scolaire et proposent de demander à la Sûreté du Québec de fournir un dossier sur les antécédents judiciaires de l’employé.

→ **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

Transport collectif interurbain

Pour faire suite à la séance du conseil de la MRC du mercredi 18 septembre, madame Micheline Audet, citoyenne d’Abitibi-Ouest, nous transmet les pétitions et ses doléances dans le dossier du maintien dudit transport par Autobus Maheux.

Document de synthèse « Le rôle du conseil municipal et des élus »

Le document de synthèse « *Le rôle du conseil municipal et des élus* », rédigé par le conseiller Daniel Perron, se veut un outil de référence pour les membres du conseil. Ledit document est remis à chacun des conseillers et à la mairesse.

CISSSAT – Attestation de participation à une séance d’information – Amiante

Réception du document attestant que Roger Cadotte, Roger Marcotte, Yvan Harvey et Carole Samson ont assisté à l’activité d’information « *Amiante – Risques pour la santé et moyens préventifs* », donnée par madame Annick Martel, technicienne en hygiène du travail et madame Lyne Trépanier, infirmière clinicienne en santé au travail.

Ministère des Transports du Québec – Programme d’aide à la voirie locale Volet Entretien des routes locales

Le MTQ nous informe que notre demande d’aide à la voirie locale Volet Entretien des routes locales a été acceptée pour un montant de 110 587 \$.

Ministère des Transports du Québec – Programme d’aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d’amélioration

Le MTQ nous informe que notre demande d’aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d’amélioration a été acceptée pour un montant de 20 000 \$.

Plainte d’une citoyenne

Une citoyenne fait état de nuisances visuelles à l’arrière des Entrepôts Palmarolle à la Marina concernant un amoncellement de vieux ponts brisés qui est très laid pour les plaisanciers qui circulent sur la rivière et les piétons qui empruntent le sentier.

De plus, dans les sentiers près de la rivière il y a un petit pont dont le milieu est pourri. Ça va devenir dangereux, il faudrait le réparer.

Lettre de démission d’une conseillère municipale

Madame Denise Mercier, conseillère de la Municipalité de Palmarolle au siège n° 1, nous fait parvenir sa lettre de démission, effective à partir du 7 octobre 2019.

→ DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois, non élaborée à l’ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

→ URBANISME

Résolution n° 19-10-300

Dossier de suivi du Comité consultatif d’urbanisme

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d’urbanisme dans le dossier « *Dossier 964, route 390* » à la résolution 19-09-260, le conseil municipal a refusé la demande de dérogation, mais acceptait certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu’après étude approfondie dudit dossier, un non-lieu de la demande de dérogation a été constaté puisque la propriété concernée est zonée agricole et est enregistrée en tant qu’exploitant agricole;

CONSIDÉRANT que suite à ce constat, l’entreprise est en droit de procéder à l’agrandissement de son bâtiment comme demandé lors du dépôt de sa demande de permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'entreprise située au 964, route 390 à Palmarolle, à procéder à l'agrandissement de son bâtiment comme décrit dans sa demande de permis de construction.

→ **DEMANDES ET AUTORISATIONS**

Résolution n° 19-10-301

École Dagenais – Demande d'autorisation de tenir une collecte de bouteilles et canettes vides

ATTENDU que le projet est un voyage éducatif à Chicago en juin 2021 pour un groupe de 45 élèves du 1^{er} et 2^e secondaire, et leurs professeurs et que, de nombreuses activités de financement sont mises en place pour financer ce voyage;

ATTENDU que la collecte des bouteilles vides est une des activités préconisées pour amasser une partie de l'argent nécessaire;

ATTENDU que la collecte est prévue pour le vendredi 3 janvier 2020 et que les organisateurs ont besoin d'un espace pour effectuer le tri des bouteilles et des canettes vides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise les organisateurs responsables du projet et les élèves de l'École Dagenais à effectuer du porte-à-porte afin de procéder à la cueillette des bouteilles et canettes vides sur le territoire de la municipalité pour la journée du vendredi 3 janvier 2020;

QUE le conseil municipal n'autorise pas les organisateurs à utiliser la grande salle du Centre municipal pour effectuer le tri des bouteilles et canettes vides.

Résolution n° 19-10-302

Demande d'un citoyen dans le cadre du « Programme incitatif à la rénovation et à la construction »

ATTENDU que le propriétaire du 216, 2^e Rue Est à Palmarolle, monsieur Louis-Philippe Lagrange, a fait une demande de subvention dans le cadre du *Programme incitatif à la rénovation et à la construction* actuellement en vigueur, suite à la construction de sa maison terminée en 2016;

ATTENDU que ladite subvention a été accordée en 2018 à un citoyen qui en avait fait la demande (*résolution n° 18-09-259*) et à un autre citoyen en avril 2019 (*résolution n° 19-04-120*);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la remise de deux mille dollars (2 000 \$) pour M. Louis-Philippe Lagrange selon le *Programme incitatif à la rénovation et à la construction* de la Municipalité de Palmarolle actuellement en vigueur.

Résolution n° 19-10-303

Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la municipalité de Grenville-sur-la-rouge

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de sociofinancement «Solidarité GSLR » (www.solidaritegslr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec ;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la poursuite de 96 millions \$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Palmarolle comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'accorde pas d'aide financière à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge afin de l'appuyer dans le cadre de sa campagne sensibilisation et de financement intitulée : « *Solidarité GSLR* ».

Résolution n° 19-10-304

Demande d'autorisation pour effectuer du porte-à-porte sur le territoire de la municipalité

ATTENDU que la citoyenne Isabelle Côté de Palmarolle projette un voyage humanitaire au Sénégal dans le but de travailler dans un orphelinat, apporter des denrées et des médicaments dans les villages défavorisés et faire des travaux de peinture dans une école;

CONSIDÉRANT que la citoyenne organise un tirage pour financer son voyage et que celle-ci désire vendre des billets pour ledit tirage en effectuant du porte-à-porte dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la citoyenne Isabelle Côté à effectuer du porte-à-porte pour la vente de ses billets dans le but d'obtenir une aide au financement de son voyage humanitaire au Sénégal du 10 au 22 janvier 2020.

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

Résolution n° 19-10-305

Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 30 septembre 2019

- ATTENDU** que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;
- ATTENDU** que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;
- ATTENDU** que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;
- ATTENDU** qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;
- CONSIDÉRANT** que le *Code municipal* à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;
Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 30 septembre 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de cent quarante-quatre mille quatre cent sept dollars et trente-huit cents (144 407.38\$);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-sept mille cinq cent quarante et un dollars et soixante-sept cents (27 541.67 \$);

QUE la liste des salaires versés au 30 septembre 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-cinq mille quatre cent soixante-treize dollars et soixante-dix-sept cents (25 473.77 \$).

La technicienne comptable Kathleen Asselin certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

En l'absence de la directrice générale, aucun rapport n'a été déposé.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE**

Résolution n° 19-10-306

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

- ATTENDU** que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de

sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU que ce *Programme* a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce *Programme* vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la Municipalité de Palmarolle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la Municipalité de Palmarolle prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme POMPIER I et aucun pompier pour le programme POMPIER II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au *ministère de la Sécurité publique* par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du *Programme*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE la Municipalité de Palmarolle présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au *ministère de la Sécurité publique* et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

→ TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Résolution n° 19-10-307

Sécurité de la piste cyclable

ATTENDU que des panneaux d'interdiction de circulation sont installés aux extrémités (entrée / sortie) de la piste cyclable;

ATTENDU que malgré lesdits panneaux d'interdiction aux VTT, motoneiges et motocyclettes d'y circuler, l'accès leur est tout de même facile;

ATTENDU que la sécurité des cyclistes et des piétons est grandement affectée en ce moment;

CONSIDÉRANT que l'application d'un règlement municipal serait une première solution afin de contrôler les accès et pénaliser les contrevenants en collaboration avec la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de barrières limitant l'accès aux VTT, motoneiges et motocyclettes serait une deuxième solution, tout en laissant suffisamment d'espace pour les tricycles et les quadri porteurs;

CONSIDÉRANT que d'une façon ou d'une autre, la piste cyclable doit être sécurisée dans les plus brefs délais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statue de travailler à mettre sur pied un règlement concernant l'utilisation de la piste cyclable et de voir à installer des barrières en 2020.

Résolution n° 19-10-308

Déneigement des trottoirs

ATTENDU que la Municipalité doit aller en appel d'offres pour le déneigement des trottoirs à partir du bureau de Postes Canada sur la rue Principale jusqu'à la Caisse Desjardins, du côté Est de la rue, ainsi que les trottoirs des deux côtés du pont;

CONSIDÉRANT que la période fixée pour les travaux de déneigement est du 6 novembre 2018 au 30 avril 2019 et qu'une rencontre avec l'entrepreneur sera planifiée pour la façon de procéder lors des travaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité demandera trois (3) soumissions pour lesdits travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate le conseiller Raymond Roy afin de faire parvenir les appels d'offres aux entrepreneurs en déneigement, et mandate également l'agente de bureau Marthe Robineau afin d'appuyer M. Roy dans la rédaction et la production des documents de soumissions et la procédure à suivre.

Résolution n° 19-10-309

Coût d'accès sur la route 393 – 13^e Avenue Ouest

ATTENDU que les coûts pour l'étude de sécurité et de circulation ainsi qu'une étude de drainage pour l'accès à la route 393 sont très élevés;

CONSIDÉRANT que l'étude de drainage doit également être faite dans le cas où l'option d'accès serait faite par la futur 13^e Avenue;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Abitibi-Ouest est en mesure d'offrir un service pour une telle étude de sol, et ce, à moindre coût;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate M. Jocelyn Caron de la MRC d'Abitibi-Ouest pour effectuer l'étude de drainage dans le dossier « *Épicerie Marion & Fils* »;

QUE le conseil municipal statue de faire parvenir une lettre au *Ministère des Transports* (MTQ) afin d'annuler la demande d'accès à la route 393 pour la 13^e Avenue, puisque cet accès sera finalement créé par la 12^e Avenue.

→ **HYGIÈNE DU MILIEU**

Résolution n° 19-10-310

Nettoyage des puits

ATTENDU que la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission pour effectuer le nettoyage des puits 2 et 3 incluant le nettoyage de la veine d'eau soit, celle de R.J. LEVESQUE & FILS de Trois-Rivières au montant de trente-sept mille trois cent trente-huit dollars et treize cents (37 338.13 \$) du pour un contrat de 5 à 6 jours de travail;

ATTENDU que la possibilité de faire descendre la pompe plus profondément dans le puits est envisagée et les travaux pourraient être effectués par POMPACTION;

CONSIDÉRANT que même si les coûts de POMPACTION sont encore à déterminer, ils seront tout de même élevés;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Sarre effectue elle-même ses travaux d'entretien et de réparation de ses puits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas l'adjudication de la soumission de R. J. LÉVESQUE ni aucune autre soumission pour ces travaux;

QUE le conseil municipal statue de demander une expertise à la Ville de La Sarre pour constater les travaux à effectuer à nos puits et demander si l'obtention de ces services serait possible.

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Résolution n° 19-10-311

Festivités du 100^e anniversaire de fondation de la municipalité de Palmarolle

ATTENDU que lors des festivités du 75^e anniversaire de fondation de la Municipalité de Palmarolle en 2001, un Comité organisateur a été mis en place en août 1996 soit 5 ans avant lesdites festivités;

CONSIDÉRANT que les festivités du 100^e anniversaire se tiendront en 2026, un tel comité devra être mis sur pied en 2020 ou en 2021 au plus tard;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statue de reporter ce point à une séance ultérieure.

Résolution n° 19-10-312

Renouvellement de services professionnels en traitement des eaux avec la Ville de Macamic

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adjuge la soumission pour exécuter les tâches d'un opérateur en traitement des eaux de la VILLE DE MACAMIC, pour une période indéterminée et mandate la mairesse Louisa Gobeil afin d'établir une entente qui répond aux besoins de la Municipalité pour l'utilisation des services d'un opérateur pour le traitement de l'eau potable et les eaux usées.

Que le conseil municipal de Palmarolle est informé que le partage de ressources est conditionnel à l'acceptation du conseil municipal de Macamic.

Fournisseur	Taux horaire	Nombre d'heures travaillées	Frais déplacement en kilomètre (aller-retour)	Frais déplacement en temps (aller-retour)	TOTAL
VILLE DE MACAMIC	50 \$ / h	16 h / mois	64 km X 0.46¢ 29.44 \$ (X4)	45 min X 50 \$ 37.50 \$(X4)	1 067.76 \$ / mois

Résolution n° 19-10-313

Adjudication de soumission pour l'installation du logiciel WINDOWS10 pour les ordinateurs du bureau municipal et de la bibliothèque

ATTENDU que la Municipalité a demandé quatre (4) soumissions pour l'installation du système d'exploitation Windows 10 soit :

- AMISON LA SARRE : mais ne font pas d'installation pour les entreprises;
- CENTRE HI-FI LA SARRE : mais ne vend pas le logiciel ;
- BUREAU EN GROS ROUYN-NORANDA : vend le logiciel au montant de cent quarante-neuf dollars et vingt-huit cents (149.28 \$) par ordinateur, mais n'en fait pas l'installation;
- CIA INFORMATIQUE LA SARRE : offre les possibilités suivantes :
 - une simple mise à jour (moins sécuritaire) du système d'exploitation pour passer de WINDOWS 7 à WINDOWS 10 demande 3 heures d'installation à quatre-vingt-dix-huit dollars (98 \$) l'heure pour un total de mille sept cent soixante-quatre dollars (1 764 \$) plus taxes, pour 6 ordinateurs;
 - l'installation directe du système d'exploitation à partir du logiciel WINDOWS 10 (plus sécuritaire) au lieu d'une simple mise à jour, demande 5 heures d'installation à quatre-vingt-dix-huit dollars (98 \$) l'heure pour un total de deux mille neuf cent quarante dollars (2 940 \$) plus taxes, pour 6 ordinateurs;
 - si l'installation de WINDOWS 10 se fait après le 1^{er} janvier 2020, la licence coûtera soixante-quinze dollars (75 \$), pour un total de quatre cent cinquante dollars (450 \$) pour 6 ordinateurs;
 - si l'installation de WINDOWS 10 se fait avant le 1^{er} janvier 2020, la licence est gratuite et seulement les frais d'installation seront facturés;

CONSIDÉRANT

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise CIA INFORMATIQUE LA SARRE à faire l'installation directe à partir du logiciel du système d'exploitation WINDOWS 10 avant le 1^{er} janvier 2020, pour 6 ordinateurs pour un montant de deux mille neuf cent quarante dollars (2 940 \$), plus les taxes applicables soit un total de trois mille trois cent quatre-vingt dollars et vingt-sept cents (3 380.27 \$).

Résolution n° 19-10-314

MAPAQ & OLO – Appel de projets « Cultiver l'avenir : cuisinons ensemble les aliments d'ici »

ATTENDU que le *ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec* (MAPAQ) et la *Fondation Olo*, 100^e souhaitent apporter leur soutien à des projets qui permettent de renforcer les connaissances alimentaires et les compétences culinaires des familles québécoises;

ATTENDU que l'appel de projets locaux s'adresse aux organismes à but non lucratif, aux écoles publiques primaires et secondaires, aux CPE et milieux affiliés, aux camps d'été, aux municipalités, aux MRC et coopératives afin de renforcer les compétences culinaires et les connaissances alimentaires des jeunes et de leurs familles;

CONSIDÉRANT qu'une enveloppe de cinq cents mille dollars (500 000 \$) est disponible et que les projets retenus pourront bénéficier d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à sept mille dollars (7 000 \$);

CONSIDÉRANT qu'un minimum de 20 % de ce montant sera investi dans des projets qui visent plus spécifiquement la clientèle périnatale (grossesse et 0-2 ans) et les jeunes familles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statue d'envoyer les informations à tous les organismes municipaux afin qu'ils puissent élaborer un projet et profiter de la possibilité d'obtenir cette subvention.

Résolution n° 19-10-315

Ajustement du prix de location de la grande salle du Centre municipal

ATTENDU qu'à la résolution 18-10-301 du 1^{er} octobre 2018, le prix de location de la grande salle du Centre municipal a été majoré à 300 \$ et à 350 \$ avec la cuisine;

ATTENDU qu'avant les rénovations effectuées par le CISSSAT la grande salle pouvait accueillir 300 personnes;

CONSIDÉRANT qu'après les rénovations la grande salle ne contient maintenant pas plus de 151 personnes;

ATTENDU que le prix de location doit être ajusté en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statue que le prix de location de la grande salle du Centre municipal soit ajusté à la baisse à 200 \$ et à 250 \$ avec la cuisine, et ce, jusqu'à ce que la grande salle retrouve ses dimensions initiales après que le CLSC aura quitté les lieux à la fin de leur bail.

Résolution n° 19-10-316

Bail de location des locaux au Centre municipal pour les bureaux du CLSC

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte le bail de location proposé par la direction du CISSSAT avec les modifications apportées par le conseil municipal.

Résolution n° 19-10-317

CJEO – Aide financière pour une animatrice du Comité Jeunesse l’Exil de Palmarolle

ATTENDU que la Municipalité s’engage à payer un salaire de quinze dollars (15 \$) l’heure à un (e) animateur (trice) ainsi que les cotisations de l’employeur (CSST, RRQ, RQAP, FSS, Assurance emploi, Impôts);

ATTENDU que *Carrefour Jeunesse Emploi Abitibi-Ouest* s’engage à fournir de la formation à l’animateur (trice), prêter du matériel au besoin, fournir une ressource pour accompagner le milieu au besoin et rembourser à la Municipalité un montant de huit dollars (8 \$) l’heure jusqu’à concurrence de mille cinq cents dollars (1 500 \$) en salaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la signature de l’entente avec le *Carrefour Jeunesse Emploi Abitibi-Ouest* (CJEO) pour l’emploi d’une animatrice au *Comité Jeunesse l’Exil de Palmarolle*.

QUE le conseil municipal mandate la mairesse Louisa Gobeil afin de signer tous les documents nécessaires à cette demande d’aide financière.

Résolution n° 19-10-318

Protocole d’entente entre la Municipalité et Les Loisirs de Palmarolle inc.

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal approuve le Protocole d’entente entre la Municipalité et Les Loisirs de Palmarolle inc., avec les modifications présentées séance tenante.

Résolution n° 19-10-319

Contrat entre la Municipalité et OUTLAND pour le restaurant de l’aréna

CONSIDÉRANT que l’entente de partenariat pour la gestion des services alimentaires du restaurant de l’aréna avec OUTLAND (10647802 Canada limited) est présentement en négociation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal approuve le contrat entre la Municipalité et OUTLAND pour le restaurant de l’aréna, si OUTLAND accepte les ajouts et modifications présentés séance tenante.

Résolution n° 19-10-320

Renouvellement du prêt #1 – Rénovations de la bibliothèque

ATTENDU que le financement à taux variable soit un taux préférentiel fluctuant Desjardins, plus 0.75 %;

ATTENDU que 50 % du prêt a été remboursé par une subvention FARR, correspondant à quarante et un mille quatre cent dix-neuf dollars (41 419 \$) sur le financement total de quatre-vingt-deux mille huit cent trente-huit dollars (82 838 \$);

ATTENDU que le solde actuel dudit prêt est maintenant de 15 095.78 en capital;

CONSIDÉRANT que deux options sont possibles pour le renouvellement du prêt soit :

Option 1 : Le remboursement complet du capital de 15 095.78 \$ plus intérêt en un seul versement;

Option 2 : Un refinancement de 11 versements mensuels de 1 404.70 \$, capital et intérêts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le refinancement du Prêt #1 du Projet BIBLIO en 11 versements et mandate la mairesse Louisa Gobeil et le maire suppléant Jacques Chabot pour signer tous les documents nécessaires à cet emprunt.

Résolution n° 19-10-321

Dossier « Sécurité publique »

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statue d'attribuer le contrat de gestion de la Sécurité publique à la firme IDSIDE pour réaliser le plan de sécurité en cas de sinistre, conditionnel à ce que les subventions acquises couvrent les exigences financières de l'entente contractuelle.

→ **EMPLOYÉS**

Résolution n° 19-10-322

Rencontre des acteurs en développement de l'Abitibi-Ouest

CONSIDÉRANT que suite à l'ajournement de la séance du conseil, la date de la rencontre est échue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'a délégué personne afin d'assister à la rencontre des acteurs en développement de l'Abitibi-Ouest qui s'est tenue le mercredi 9 octobre de 13 h 30 à 16 h 30.

Résolution n° 19-10-323

Embauche d'une animatrice pour le Comité Jeunesse l'Exil de Palmarolle

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de madame Ève Germain en tant qu'animatrice pour le *Comité Jeunesse l'Exil de Palmarolle*, et ce, depuis le 12 septembre 2019.

L'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'achat d'une polisseuse à plancher commerciale est proposé par le conseiller Fernand Filion. La présidente d'assemblée demande le vote et la modification à l'ordre du jour est acceptée par un vote unanime.

Le point suivant est ajouté :

Résolution n° 19-10-324

Achat d'une polisseuse à planchers commerciale

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une polisseuse à plancher commerciale pour le Centre municipal et en conséquence, adjuge la soumission d'Aspirateur Pompes La Sarre, pour la polisseuse modèle EDIC 17DS3-SA à deux vitesses au coût de mille cinq cent quarante-neuf dollars (1 549 \$) plus les taxes applicables.

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÉGLEMENTS** *Aucun dossier*

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

Concernant l'invitation pour un déjeuner rencontre de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE D'ABITIBI, il est convenu qu'aucune résolution d'autorisation n'est nécessaire et que les conseillers seront libres d'y assister s'ils le désirent, et ce, à leur frais, et la mairesse confirme qu'elle sera présente.

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 19-10-325

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 22 heures et 05 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Louisa Gobeil
Mairesse

Marthe Robineau
Agente de bureau, secrétaire